Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Dhoulhajja 1443
8 Juillet 2022

N° 80

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1506**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1507**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1510**
Homologation de résolutions **1511**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1511**
Avis aux créanciers..... **1514**
Convocations
Sociétés anonymes **1515**
Autres sociétés **1519**
Actes Administratifs
Avis au public..... **1519**
Divers
Avis au public..... **1519**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Homologation de Résolutions

Société Zephir Hôtel

Société Anonyme

Siège Social: 1 avenue de Paris Mégrine - Ben Arous

Capital : 8 600 000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E): 0017265L

Suivant procès verbal de l'A.G.O en date du 22 novembre 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 27/05/2022 sous le n°22802160 quittance M043633 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre national des entreprises le 13/06/2022 sous le n° 202244458, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des résultats des exercices 2019 et 2020.

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2019 et 2020.

- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020.

- Renouvellement de mandats des administrateurs M. Fethi BOUAOUAJA, Mme. Leila BOUAOUAJA, Mme. Fouzia BOUAOUAJA et la Société d'expansion touristique ZITA représentée par M. Noureddine BOUAOUAJA pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

- Nomination de Monsieur Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Suivant procès verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 22 novembre 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 27/05/2022 sous le n°22802156 quittance M043626 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre national des entreprises le 13/06/2022 sous le n° 202244458, il a été décidé de renouveler le mandat pu Président Directeur Général Monsieur Fethi BOUAOUAJA pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

2022R01750SANB2

Homologation de Résolutions

Société Zarzis Hôtel

Société Anonyme

Siège Social : 1 avenue de Paris Mégrine - Ben Arous

Capital : 750000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E) : 0003594D

Suivant procès verbal de l'A.G.O en date du 22 novembre 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 27/05/2022 sous le n°22802157 quittance M043627 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre national des entreprises le 13/06/2022 sous le n° 202244456, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des résultats des exercices 2019 et 2020.

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2019 et 2020

- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020

- Renouvellement de mandats des administrateurs M. Fethi BOUAOUAJA, Mme. Leila BOUAOUAJA, Mme. Fouzia BOUAOUAJA et la Société d'expansion touristique ZITA représentée par M. Noureddine BOUAOUAJA pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes le Cabinet CMR Audit pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Suivant procès verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 22 novembre 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 27/05/2022 sous le n°22802155 quittance M043624 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre national des entreprises le 13/06/2022 sous le n° 202244456, il a été décidé de renouveler le mandat du Président Directeur Général Monsieur Fethi BOUAOUAJA pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

2022R01751SANB2

Homologation de Résolutions

Société Agricole, Commerciale, Industrielle du Sud "SACIS"

Société Anonyme

Siège Social : Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis

Capital : 150000 Dinars

Identifiant unique (R.N.E) : 0008102Q

Suivant procès verbal de l'A.G.O en date du 22 novembre 2021, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 28/04/2022 sous le n°22700963 quittance M052507 et dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre national des entreprises le 13/06/2022 sous le n°202244454, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2020.

- Quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice clos le 30/06/2020

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2020.

2022R01752SANB2

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ERRAHMA S.A.

Capital social : 7 298.400 Dinars

Siège social : 50, Avenue l'Ere Nouvelle - Ennasr II, 2037 ARIANA.

IU : 0884195R

Du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) tenue le Samedi 18 Juin 2022, enregistré le 20 Juin 2022 à la recette des finances El Menzah VI sous le N° 22704111 quittance N° 092749, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2021

- Allocation aux membres du Conseil d'Administration d'une somme fixe à titre de jetons de présence ;

- Quitus aux administrateurs

- Nomination de la société CMR AUDIT, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024

Dépôt :

Une copie du PV de l'assemblée générale ordinaire a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises, le 01/07/2022 sous le N° 202250640.

2022R01761SANB2

EKUITY CAPITAL

Société Anonyme

Capital : 397 050 000 Dinars

Siège social : Lotissement Al Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 Les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0002802M

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'année 2021 qui s'est tenue le mardi 14/06/2022 à 09 Heures au siège social de la société, enregistré à la recette des finances du Lac de Tunis sous le N°22704820, quittance N°: M068767, et dont un exemplaire a été déposé au greffe du Registre National des Entreprises en date du 29/06/2022 sous le N°202249810, il a été décidé ce qui suit :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021 et des conventions réglementées mentionnées dans les articles 200 et 475 du CSC.

3. Approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2021.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

6. Rémunération des membres du Conseil d'Administration.

7. Lecture et approbation du rapport de gouvernance de la société pour l'année 2021.

8. Approbation de prorogation de la transaction avec la société ADTM.

9. Approbation de la cession du terrain de la Soukra objet du titre foncier N°86248 Ariana.

10. Nomination des membres du Conseil d'administration les années 2022, 2023 et 2024.

11. Nomination des Commissaires aux Comptes pour les années 2022, 2023 et 2024.

12. Pouvoirs pour formalités.

2022401775SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCOMET

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 403.500 DT

Siège Social : Route saltnia km 8 Sfax

Matricule Fiscal: 1219142E/A/M/000

• En vertu du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 novembre 2018 enregistré à la Recette des finances route de Tunis à Sfax le 18 avril 2022, Enregistrement N°22701182, Quittance N°M044201 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 10 septembre 2019. Iil a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers des exercices 2016 et 2017.

- Quitus du gérant.

- Affectation des résultats des exercices 2016 et 2017.

2022X00852SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p enregistré à la recette des finances d'Ariana le 24/05/2022 (N° d'enregistrement 22202568), Najet Massaoudi a cédé la totalité du fonds de commerce lui appartenant sis au 8 Avenue Taieb Mhiri Ariana à Ali Laamari.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur à l'adresse du fonds cédé et ce avant l'expiration du délai légal. Une copie de cette annonce a été publiée aux quotidiens «Echourouk» et «La presse» du 12 Juin 2022.

2022T00755FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat en date du 13/05/2022 enregistré à la recette des finances Raoued le 24/05/2022 numéro de quittance M067654 numéro d'enregistrement 22202074. Monsieur Youssef Ben Ibrahim Ben Ali Issaoui a cédé à Monsieur Mohamed Ben Said Ben Abdallah Talbi, tout le fonds de commerce exploité dans l'activité de Boulangerie et vente de gâteaux, objet approche 48 bis Rue El Mouaslat Avenue El Ghazela Ariana Echameleya Ariana.

Toutes oppositions des tiers concernant la cession doit parvenir auprés du cessionnaire au local du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de l'apparition de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le quotidien en date du 05/07/2022.

2022T00759FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammamet le 02/03/2022 reçu nu 22200999 Mme Wasila Baba matricule fiscal n°713967/R, a vendu à Mme Hayet Abidi, la totalité du fonds de commerce consistant en un local sis à 56 avenue Hbib Thameur Hammamet Nabeul exploité comme magasin de commerce friperie.

Toute opposition doit être signifiée à l'adresse de la vendeuse demeurant à l'avenue Hbib Thameur Hammamet Nabeul dans un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux El Sahafa et La Presse le 17/03/2022.

2022T00760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 23/05/2022 enregistré à la recette des finances La Goulette le 06/06/2022 sous le n° 22204261 quittance n° 865994 la Sté The Closet SARL M.F 1647774R vend tout le fonds de commerce sis au jardin de Carthage complexe les orangers magasin n° M6 à la Sté SASOG SARL M.F 1773265E.

Toutes oppositions sera déposées chez Maitre Sofien Jeribi avocat à la cour de cassation son bureau au n°01 passage du Lac Tana 2ème étage Les Berges du Lac 1 Tunis pendant 20 jours de la date de publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 02/07/2022.

2022T00761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25/05/2022 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 30/05/2022 (quittance N°M055807 enregistrement N°22202438), Mme Sihem Amor titulaire de CIN°05789068 délivrée le 31/12/1998, a cédé à Mr Houssine Bousbah Titulaire de la CIN N°13456795 délivrée le 04/07/2013 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des viandes blanches exploité dans le local sis à la route de l'aéroport Millita Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah N°23361 le 09/06/2022.

2022R01754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Tabarka le 17 mai 2022 sous le numéro 22200745 Quittance °M025706 Mr Rchid Soualhia a vendu à Mr Achref BEN Chaouki Alaoui le fonds de commerce ayant pour activité tout genre de commerce d'un local sis Rue du 14 janvier, Tabarka.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse la résidence de Tabarka Centre 43 RDC dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

L'annonce est publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 27/01/2022.

2022R01758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire rédigé par le Notaire maitre Samiha TRIFI et maitre Leila Ataa Allah enregistré au registre de la recette des finances le 08/06/2022 quittance n°046384M, Mme Souad Bent Omar Ben Akacha Ayari en vertu d'une procuration de Mme Amel Bent Omar Ben Akacha Slama a vendu à Mr Kamel Ben Amar Ben Hssen Zairi le fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que station de lavage.

Les oppositions sont acceptées entre les mains d'acheteur au local de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux Journaux Achorouk et Le Quotidien le 24/06/2022.

2022R01762FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 02/06/2022 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 03/06/2022 sous quittance n° M 051889, Mr Salem Bouiich cin n° 06507760 a vendu à Mr Zine El Abedine Naees cin n° 065597962 la totalité du fonds de commerce sis à Tatouine centre et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sus-cité à l'adresse du fonds de commerce et dans un délai de 20 jours à compter de la publication présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à été publiée au journal le quotidien le mercredi 08 juin 2022.

2022R01780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21 juin 2022, enregistré à la recette des finances rue Taieb Mhiri Nabeul le 28/06/2022 sous quittance n°14947 enregistrement n°22202716, la Sté HT services UI n° 1298706J représentée par sa gérante Mme Salma Chabchoub CIN n°08300498, a cédé la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Nabeul à la Sté tel-and-com mobile connect service,

représentée par son gérant M. Radhouane Khmira CIN n°06566668 à exploiter comme une boutique de vente GSM et cartes de recharge téléphonique.

Cette annonce est publiée aux journaux «Alchourouk» et «le Quotidien» en date du 01/07/2022.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT au siège de la Sté sis à l'avenue Habib Thamer Kairouan.

2022S00804FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Hammem Sousse le 27/06/2022 reçu N° 71030 enregistrement N° 22203374 Monsieur Laadhari Ahmed (carte d'identité nationale N° 02862471) vend et cède à Madame Lahouar jamila (carte d'identité nationale N° 05502067) la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à Hammam Sousse route de Tunis 76.

Les oppositions peuvent être faites après vingt jours dés la publication de cette annonce au JORT au bureau de Maitre Aouni Lamia huissier notaire à Sousse 29 rue Tahar Sfar.

Cette annonce est déjà publiée au journal Le quotidien du 5/7/2022.

2022S00807FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 10/06/2022 enregistré à la recette des finances route Tunis à Sfax, le 20/06/2022 enregistrement N°2201880 Quittance N° M065137, Mme Hanen Ben FARAAH (C.I.N N 08410606), a vendu à Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Khalifa Toumi (CIN : 11099720) la totalité du fonds de commerce sise à route Mahdia Markez Kaanich km4 Sfax du local destiné pour vente de vêtements, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du Maitre Moez Gdoura, 33 avenue Léopold Senghor Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux « Chourouk » et « le Quotidien » le 30/06/2022.

2022X00859FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30 Septembre 2020 enregistré à la recette des finances Sfax le 14 Juin 2021 N° de quittance M059113 N° d'enregistrement 22201534, la Société PPA Polypeintures Auto MF 1385604RNM000 sis à route Gremda k 8,5 Sfax a vendu à Mme. Emna Kotti C.I.N 08191052 demeurant à route de Tunis k 4 Sfax la totalité du Fonds de commerce exploité au commerce situé à route Gremda k 8,5 Sfax.

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de l'acheteur au local du fonds de commerce exploité au commerce situé route Gremda k 8,5 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date des présentes.

Cet avis est publié au journal "alchourouk " le Mardi 5 Juillet 2022.

2022X00860FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé en date du 01/07/2022 enregistré à la recette des finances de Gabés le 04/07/2022 N°22204322 reçu N°40785 M. Mosbah Adhib Ben Ahmed Ben Ali Giloufi N°CIN 03357073 sis à cité Almaarifa N°2 Gabés a vendu à M. Anis Ben Ali ben Belgacem Jmaai N°CIN13276855 sis à Dkhilet Toujane Gabés la totalité du fonds de commerce.

Les oppositions seront reçues entre les mains du Maitre Boukriba Monji sis à rue N°40 Ali Djamel Gabés qui sera considéré comme domicile élu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien Le 05/07/2022.

2022X00863FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 10/11/2021 enregistré le 27/12/2021 à la recette de finance diar El-Wafa Sfax quittance n° M089051, la société «MBR» représentée par son gérant monsieur Mohamed Bayazid a vendu à la société « MBPRO » représentée par son gérant monsieur Bilel Tounsi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et Immatériels situé dans un local au 7 coin du rue Anatole France et rue Ibn Chabbat Sfax dont l'objet est le commerce général.

L'acceptation des oppositions se fait dans le locale du fonds de commerce auprès de l'acquéreur société «MBPRO» dans un délai de vingt jours à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal « Le Temps» le 02 juillet 2022.

2022X00867FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé, en date du 29 juin 2022, enregistré à la Recette des Finances Dendene le 30 juin 2022, suivant quittance N°047989, enregistrement N°22202027, Mr Hatem Rammah a vendu à Mr Chiheb Belfkih, le Fonds de Commerce, PIZZERIA CREPERIE SANDWICHER sis au «01 rue Ghana Dendene Mannouba » avec tous ses éléments matériels et immatériels ayant le MF : 1032760/T.

Toutes les oppositions seront envoyées au «Résidence des Roses Immeuble 4 étage 4 app 1-4 Menzah 9 Tunis» et ce, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les deux quotidiens «La Presse» et « Essahafa » du 03/07/2022.

2022401777FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privée enregistré à la recette des finances rue de paradis Ariana le 21/06/2020 quittance 76647 enregistrement 22204957 Mr Monji Aloui a vendu à Mme Olfa Rahali le fonds de commerce lui appartenant exploité au n° 2 rue Loubaid Lafayette Tunis.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maitre Mejri Ahlem au N° 10 Av. Habib Bourguiba Ariana.

Cet acte a été publié dans le journal Elchourouk du 01/07/2022.

2022401779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 24/06/2022 enregistré à la recette des finances La Goulette le 27/06/2022 sous le numéro 22204511 quittance 91983, la société «CYFTOM» immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1577561P représentée par son gérant sise rue Ibn Eljazar, Bhar Lazreg, La Marsa a vendu à la société « ELFIRMA » immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1499081Q représentée par son gérant sise à la zone industrielle Siliana la totalité du fonds de commerce sis 105 avenue Khaled Ibn Elwalid, El Aouina Tunis.

Les oppositions seront reçues au bureau de l'avocat Ben Romdhane Abdelkarim sis avenue de la Liberté n°135 3éme étage, Tunis dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait du contrat de vente du fonds de commerce a été publié aux journaux Chourouk et Le Quotidien parus le 03/06/2022.

2022401780FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association d'Embellissement des Villes Denden et Manouba et protection Archéologique.

Objet : Environnemental, Culturel et Social

Siège social : Palais de la municipalité, 37 av. de l'Indépendance - 2011 Denden

Objet :

- Contribuer à l'embellissement des villes de Denden et de Manouba et en prendre soin

- Sensibiliser et aider à protéger le patrimoine national

- Contribuer à toutes les activités environnementales, sociales et culturelles

- Soutenir et aider les municipalités à l'embellissement des villes de Denden et de Manouba

- Participer à faire connaître l'histoire des villes citées en coordination avec les riverains

- Apporter une aide matérielle et morale aux familles nécessiteuses

Bureau :

Président : Elkhaldi Abdelhamid

Secrétaire général : Ayari Dorra

Trésorier : Jouini Karama

2022T00754APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Comité National pour la Défense des Libertés et de la Démocratie.

Objectifs :

- Participation au suivi et monitoring des atteintes aux droits de l'Homme

- Participation à la défense des victimes des violations des droits et des libertés pour cause politique.

- Participation au soutien des magistrats et appui e leur lutte pour la défense de l'indépendance de la justice.

- Participation à la diffusion de la culture des droits de l'Homme et des principes de l'Etat démocratique.

Adresse provisoire : 15 Rue Ali Bach Hamba 1er étage, Tunis.

Président : Ayachi Hammami.

Membres : Rachid Khechana - Oula Ben Najma - Zied Elheni - Chaker Elhouki.

2022T00773APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Rayhane pour la créativité culturelle à Ain Drahem

Siège social : Club Culturel Abou Gacem Chebi Ain Draham

But : Organisation de la fête nationale de Rayhane à Ain Drahem.

Objectif :

- Revitaliser la ville et organiser des festivals culturels et de divertissement.

- Diffuser le sens culturel et le rayonnement touristique de la ville.

- Renforcer le travail culturel.

- Encourager les compétences et les talents des jeunes

- Contribuer à préserver le caractère historique et culturel d'Ain Draham

Membres

Président : Houda Soumri

Secrétaire général : Najib Jdidi

Trésorier : Kamel Helali

2022R01760APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Mouja pour la plongée et les sports nautiques

Objet de l'association : sportive

Siège : boulevard 9 avril, route du port Cap Zebib , Metline

Président : Souhail Ghedamsi

Trésorier : Fraj Borji

Secrétaire Général : Mohamed Mehdi Tabbakh

Membres :

Mohamed Nizar Lassoued,

Olfa Ghedamsi

Mission : l'association a pour objectif de donner la possibilité aux jeunes de la région de Metline de pratiquer les activités de plongée et de kayak.

Spécialités : pêche sportive, plongée et sauvetage, canoë et kayak.

2022401773APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association: Amicale des employés et fonctionnaires de l'Office Nationale des Postes Frontalier Terrestres

Adresse : Résidence Carthage immeuble « A » - Les Berges du Lac 2 Tunis 1053

Objectifs de l'association :

- Ouvre à tisser les liens de solidarités et de fraternités entre les employés et les fonctionnaires de l'Office Nationale des Postes Frontalier Terrestres;

- Contribution à l'évolution des compétences et du rendement professionnel des employés et fonctionnaires de l'office ;

- Signature des conventions de partenariat avec l'environnement extérieur pour but d'assurer la protection sociale des employés et fonctionnaires de l'Office et de fournir les services pour les activités culturelles et sociales

Membres :

- Sami Ben Jaafar : Président

- Mohamed Jbenani : Secrétaire général

- Kais Ben Mbarek : Trésorier

2022401776APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suivant P.V n° 14 du 13/05/2022 déposé à la municipalité de Tunis le 03/06/2022 à propos de la suppression du mot (douane). Et suivant P.V n° 15 du 14/05/2022 lié à la pourvoir le poste vacant déposé à la municipalité de Tunis le 24/06/2022 le nom du syndic serait : Fédération Générale des retraités des forces de sûreté interne

Secrétaire général : Derbali Mohamed

Trésorier : Jouini Moncef

2022T00758APSF2

Election d'un syndicat de propriétaires

En vertu du procès verbal en date du 13/02/2022 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 28/02/2022 Numéro de quittance M016719 Numéro d'enregistrement 22600870 le bureau de syndic des propriétaires de la résidence ARCOPOLE El Mourouj 5 Ben Arous a été élu pour une période d'une année à effet du 13/02/2022 et composé de :

Président du syndic : Nidhal Yacoubi

Secrétaire général : Mohamed elyes KAROUI

Trésorier : karim KARBOUL

2022R01753APSF2

Syndic Immeuble SLIM

Au vu du procès-verbal de l'assemblée générale élective, tenue le 17 juin 2022, approuvé par la municipalité de Tunis le 28 juin 2022 sous n° 751 et enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 29 juin 2022, sous n° 22803724, reçu n° M072387.

- Les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité des copropriétaires présents (13).

- L'augmentation de la quotte part des cotisations des copropriétaires 18,000 DT à partir du 1er juillet 2022.

- Badigeonnage et peinture de l'immeuble, par la contribution de tous les copropriétaires d'un montant de six cent dinars (600,000 DT) par appartement.

Le dernier délai de paiement est fixé au jeudi 25 août 2022.

- Le renouvellement de la confiance au comité sortant et son élection pour deux ans (02)

Dr Mohamed Kamel Makni : Président

Hichem Bennaceur : trésorier

Hela Badreddine : membre

2022401781APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

M. Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3, rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tel : 71237601/98314410

M.F : 222720 KAP000

- Créancier Poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RC à Tunis n° 1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

- Débiteur M. Nouredine BEN Mahmoud Ben Cheikh Exploitant une station de service M F : 231473Q - CIN 01665397 sise à la Rue Ali Bach Hamba Kelibia - gouvernorat de NABEUL.

- Avocat poursuivant : Maitre Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana.

- L'immeuble mis en vente : c'est un Immeuble Objet TF621151 Nabeul de 360 m2 situé à la rue du Koweït à Kélibia Gouvernorat de Nabeul se compose d'une villa de 2 étages avec un jardin et un pavillon de nuit qui se compose de 4 chambres avec toutes les commodités.

- Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 604.236.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

- Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mercredi 3/8/2022 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2022R01755VEPA1

Vente aux enchères publiques

M. Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tel : 71237601/98314410

M.F : 222720KAP000

- Créancier Poursuivant : La S.T.B., S.A Inscrite au RC à Tunis n° 1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nouira.

- Débiteur : M. Mohamed Ben Rachid Gharbi, électricien CIN 01848985 sise au 11 rue chedli Khaznadar KELIBIA - gouvernorat de Nabeul.

- Avocat poursuivant : Maitre Boughazli Mustapha , avocat à la cassation, 3 rue Abderrahmane ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000.

- L'immeuble mis en vente : c'est un Immeuble Objet TF591377 Nabeul de 385 m2 situé au lotissement de l'agence foncière d'habitation à Kélibia Gouvernorat de Nabeul se compose d'un terrain rectangulaire où il a été bâti un Immeuble de 2 étages et le r, d. c se compose de 2 appartements et le 1 étage avec Habitations avec toutes les commodités.

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 581.830.000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

- Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le Mercredi 3/8/2022 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2022R01756VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le lundi 08/08/2022 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère Instance de Sousse, à la vente du bien Immobilier ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque Internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le N° B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maitre Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Monsieur Gouider Ben Nasreddine Jarbou, CIN n°03915656, gérant de société, demeurant à la rue Elmorjen Immeuble Elwifek cité Erriadh – Sousse.

Avocat poursuivant : Maitre Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

le bien immobilier mis en vente :

La totalité de l'appartement objet du titre foncier n°128351 Sousse composé de la parcelle n°7, d'une superficie de 89 m2 avec les parts indivises soit 84,012 parts d'une totalité de 2291 parts, situé à la rue Elmorjen ,1er étage, immeuble Elwifek cité Erriadh, Sousse.

L'appartement se compose d'un hall, deux chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et d'une terrasse, le parterre est en céramique, les portes en bois, les fenêtres en aluminium, les murs en briques et le toit en béton.

Tout l'immeuble est limité comme suit : au sud Ferid Bziouch, à l'Est un immeuble appartenant au débiteur saisi, au nord un terrain nu à coté d'une station de services Shell, à l'ouest rue Elmorjen.

Mise à prix : Cent Soixante Cinq Milles Dinars (165.000,000 DT).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation :

Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2022S00803VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Créancier Saisissant : Asma Mechri sis à route Gabès km 7 Zanket Touta Tyna Sfax son domicile élu bureau maitre Moalla Lobna sis rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax.

Débiteur Saisi : Manef Zidi CIN 05333863 expert comptable habite à Canada son domicile élu bureau maitre Lamia Jaoua rue Abou Kacem Chebbi immeuble Rex palace 1er étage bureau n°101 Sfax.

Avocate Poursuivante : Maitre Moalla Lobna, rue Abou Kacem Chebbi immeuble Alyssa centre 2ème étage bureau n° 211 Sfax.

Immeuble Saisi : Consiste en un terrain nu sis avenue Ouled Kacem Kerkenah en face mosquée Eljamaa Ouled Kacem à gauche de la rue d'une surface de 348.5 mètre carrée, délimitée du nord par Mansour Gomri, du sud Mohamed Makhlouf, de l'est Salah Bartakis de l'ouest Ali Makhlouf.

Mise à Prix : La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à quarante cinq mille cinq cent dinar (45.500,000 D) auquel s'ajoutent les frais et Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le un tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat et Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur.

Date De L'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi quinze aout deux mille vingt deux (15/08/2022) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires du bureau pour de plus amples renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où a été déposé le cahier des charges, ou à l'étude de l'avocate poursuivante dont le bureau est sis à immeuble Alyssa centre 2éme étage bureau n° 211 Sfax.

2022X00851VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non enregistré

Avocat auprès de la Cour D'appel

Immeuble Ezzitouna premier étage bureau n3 Zarzis

Tel/Fax 75680955

- Créancier saisissant :

Comptoir Général de Quincaillerie en Gros CGQ au nom de son représentant légal, société à responsabilité limitée, son siège social est situé à rue Youssef Temimi B.P N°88 M'saken 4070 Sousse immatricule au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Sousse sous le N° B09154052015, domicile élu au bureau de son avocat Maitre Mohamed Khaled Labiadh Avocat auprès de la Cour D'appel immeuble Ezzitouna premier étage bureau n3 Zarzis.

- En sa qualité de poursuivant (Créancier).

- Débiteur saisi :

Abdessalam Boujenah sa profession ayant un local vendant de quincaillerie, son domicile route Ben Guerdane km 02 Zarzis

- En sa qualité d'adjudicateur (Débiteur).

- L'immeuble saisi :

Matérialisation de l'immeuble et ses composantes : l'immeuble saisi est représenté par un boutique qui ouvre au sud sur la rue Sakiet Sidi Youssef, s'étendant à l'est et à l'ouest , longueur de 11 ; 65 mètres et largeur de 6,60 mètres de sud au nord, sa superficie totale couverte 76,89 mètres carrés, et sa façade sud comporte 03 portes en fer, la longueur de chacune est de 1.20 m * 2.20m et une fenêtre mesure 70 cm de long 1.00m et une hauteur de 1.20 m au-dessus du niveau du sol. Elle est construite à l'aide de briques et de ciment ordinaire, couverte par fonction, et son sol est en ciment, et elle n'est pas exploitée actuellement, fermée et limité :

Au sud : rue Sakiet Sidi Youssef, son entrée principale et unique, qui est le pavé reliant Ben Guerdane et la ville de Zarzis.

A l'est et au nord : un bâtiment de deux étages, inferieur et supérieur, est en train d'être achevé appartenant à Imhimed Bouaicha.

A l'ouest : La rue de Anaba, qui est le pavé qui relie la route de Médenine au nord et la route de Ben Guerdane.

- La mise à prix de l'Immeuble saisi :

La mise à prix est fixée à quarante-deux mille deux cent quatre-vingt neuf dinars et 500 millimes (42.289.500 D) d'après l'estimation faite par l'expert en construction monsieur Ibrahim Hamrouni en exécution de l'ordonnance sur requête N°159991 rendue par Monsieur le Président de Tribunal de Première Instance de Médenine en date du 24/02/2021.

- L'audience de l'adjudication et du tribunal devant lequel elle aura lieu :

L'adjudication de l'immeuble saisi aura lieu le mercredi trois août deux mille vingt deux (03-08-2022) à 09 H et suivantes à l'audience des saisies immobilières au Tribunal de Première Instance de Médenine situé au palais de justice de Médenine.

- La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible tous Les jours aux heures de service.

- Pour pouvoir participer aux enchères, on doit cosigner le tiers de la mise à prix.

- Pour les étrangers qui veulent participer à l'adjudication ils doivent obtenir au préalable une autorisation de monsieur le Gouverneur de la région.

- Toute personne peut prendre communication du cahier des charges sans déplacement, au greffe de tribunal de Première Instance de Médenine ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2022X00853VEPA1

Vente aux enchères publiques

CABINET Maître Nabil Yassine SEFFEN

Tél : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1/- Créancier Poursuivant : Amen Bank SA RC : B 176041996 représentée par son président du directoire demeurant à l'avenue Mohamed V TUNIS créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2/- Débiteur saisi : Monsieur Abdelaziz Ben Amor Benlhiba CIN N°00482614 - demeurant au n° 12 Rue Ben Massoud EL MENZAH 1 Tunis -En sa qualité de débiteur principal et de caution solidaire hypothécaire de la société North Africa Lubricants Plants SARL- RC N°B2418822012 et de la société Carthage Oil Export SARL - RC N°B24262009

3/- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 62072 Tunis dénommé « CASTRO II » d'une superficie de 341 m2 et la totalité du titre foncier n° 44598 Tunis dénommé « CASTRO» situé à l'avenue Habib Bourguiba n° 63 Tunis et la rue EL KADISSYA sur lequel est édifié un immeuble composé d'un sous-sol, un RDC et 7 étages portant le nom Immeuble « LE PARNASSE» le sous-sol est d'une superficie de 430m2 couverts le RDC est d'une superficie de 430m2 couverts composé d'une

galerie commerciale, un café deux ascenseurs, le premier étage est d'une superficie de 430 m2 couverts, composé d'une galerie commerciale, une salle de cinéma, un salon de thé, le deuxième étage est d'une superficie couverte de 430m2 composé d'une salle de cinéma, une cuisine, un dépôt, le troisième étage est d'une superficie couverte de 341m2 composé de 7 bureaux et une salle d'eau le quatrième, le cinquième et le sixième étages comprennent 30 bureaux et chaque étage est d'une superficie couverte de 341 m2, le septième étage est d'une superficie couverte de 290m2 et composé de 7 bureaux et en haut de l'immeuble on trouve une cage d'ascenseurs qui est d'une superficie couverte de 65m2.

. 4/- La Mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi objet des titres fonciers N°44598 Tunis et N°62072 Tunis est fixée à 8.818.000,000 Dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/- Date et lieu de la vente : A l'audience, devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis sis à la ville de Tunis le Mardi 09 Aout 2022 à partir de 9 heures du matin.

• Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

• Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2022401774VEPA1

Ventes aux enchères publiques

Etudes de Maitre Tahri Abdelmoumen

55 Rue Oum Khalthoum, Tunis

Tel : 71 335949

M.F. : 514013L

Partie saisissante : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A., inscrite au registre national des entreprises sous le N°031041F, sis au 88 avenue Hédi Chaker, 1002, Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie saisie : Moubarek Yaser, C.I.N. N°05128201 demeurant au rue 01 juin1955 cité Tahar Sfar Hamam Chatt Ben Arous, en sa qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maitre Tahri Abdelmoumen, avocat à la cour de cassation, demeurant au 55 rue Oum Khalthoum, Tunis.

Désignation de l'immeuble : Il s'agit d'une villa, appartenant au débiteur, objet du titre foncier N°57909 Ben Arous dénommé «Essada»,sis à rue 01 juin1955 puis rue de la République cité Tahar Sfar Hamam Chatt Ben Arous. Il s'agit d'un lot de terrain de superficie 544 m2 sur lequel a été édifié une villa à usage d'habitation composée d'un rez-de chaussée ,il est composé d'un salon, et de 2 chambres à coucher, d'une salle de bain, d'une cuisine ; une terrasse derrière cet étage on trouve une piscine et un studio composé d'un salon, et de 2 chambres, d'une cuisine, et d'un étage de villa dont son entre et par le garage ou on trouve les escaliers Composé d'un salon au sol marbre et fenêtre en aluminium avec plafond en plâtre et un couloir ouvrant à une suite parentale avec salle de bain équipée d'un jacuzzi, et de 2 chambres à coucher avec salle d'eau, d'une cuisine ouvrant sur une véranda.

Au toit un studio d'une chambre et un salon de superficie approximative de 50 m équipé d'un abri de voiture.

La maison est construite en brique, la menuiserie en bois et en aluminium, le sol en parterre et en marbre, bien entretenu, équipé de l'électricité, l'eau potable, ONAS, Surface couverte des 2niveaux est de 348 m2 et la surface des accessoires est de 30 m2 tels que prescrits au rapport d'expertise de l'expert Ben Khlifa Béchir.

Les références d'enregistrement du propriétaire à l'administration foncières sont déposé à Ben Arous folio N° 13/4 le numéro 1/1673 daté du 14/06/2013.

Mise à prix : la mise à prix a été fixée pour le montant de six cents quatre vingt dix mille quatre vingt neuf dinars 276 millimes En plus des frais de poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : Le mercredi 10/08/2022 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées au près du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2022401782VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

En application du jugement rendu par le trib. de 1ère instance de Bizerte le 11/11/2021 (Aff 255). L'administrateur judiciaire Med Habib Sayhi 09 rue Jalel Edin Naccache cité la gazelle 2083 l'Ariana GSM : 95.399.260 / 98.546.274 informe les créanciers de la société «Mariem» de confection route de Metline 7070 Ras Jbal MF : 0358148c qu'il a été nommé Syndic de faillite de cette société en remplacement de Mr M'hamed Ghidhaoui précédemment nommé dans cette mission par le même tribunal par jugement rendu le 06/03/2018 sous le N° 725.

2022R01757VEPA2

Liquidation

Société EL BADR Sarl

Capital : 10.000 dinars

Adresse : 62 avenue de l'UMA la Soukra 2036 Ariana

M.F. : 852725W

Suite au procès verbal du 30 juillet 2001 enregistré le 11 mai 2005 à la recette des finances rue de Paradis Ariana sous le n°5705417 quittance n°62295, dont une copie a été déposée au registre national des Entreprises le 19 mai 2022 sous le n°202236571, il a été décidé d'arrêter toute ses activités à partir de la date du PV.

2022401749VEPA2

Liquidation

Société Al Jazira International Sarl

Capital : 150.000 dinars

Adresse : 62 avenue de l'UMA la Soukra 2036 Ariana

M.F. : 13336030B

Suite au procès verbal du 05/11/2015 enregistré le 26/11/2015 à la recette des finances rue de Paradis Ariana sous le n° 15509987 quittance n°119793 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 28/04/2022 sous le n°202231261, il a été décidé d'arrêter toute ses activités à partir de la date du PV.

2022401750VEPA2

Nomination d'Administrateur Judiciaire

SOCIETE Equerre Mode SA

I.U 1184519D

Siège social : complexe industriel route de Tunis km 3 Siliana

En vertu de la décision rendue par le tribunal de Première Instance de Siliana en date du 29/06/2022 dans l'affaire N°23, il a été décidé de désigner Maitre Slah Guedouar en qualité d'administrateur judiciaire de la société «Equerre Mode », en règlement judiciaire, et ce afin d'établir un plan de sauvetage.

A cet effet tous les créanciers de la société «Equerre Mode» doivent, dans les délais règlementaires, inscrire leurs créances auprès de l'Administrateur judiciaire à son bureau sis au 2 bis Rue Argentine 5ème étage bureau N° 4 Belvédère Tunis Tél 71.841.014 et produire les preuves y afférentes.

2022401778VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

Société LE LOGEMENT

SA au Capital de 1 044 630 Dinars

Siège Social : Complexe ARIANA CENTER Escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF 003123ZAM000

Suite à l'omission de publier le texte de la convocation à l'assemblée générale extraordinaire prévue le 22 juin 2022 au bulletin officiel du registre National des entreprises, Messieurs les actionnaires de la société LE LOGEMENT, sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui aura lieu le mercredi 19 juin 2022 à 11h30 au siège social de la société.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Modification des articles 8,9, 10, 11, 17, 18, 21bis, 22, 23, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 37, 39, 40, 43, 44, 46, 47 et 48 des statuts de la société.

2- Adoption de la nouvelle version des statuts.

3- Pouvoir pour formalités.

2022T00756SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE LOGEMENT

SA au capital de 1 044 630 D

Siège Social : Complexe Ariana Center escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 03123ZPM000

Mat. CNSS : 35870-00

Suite à l'omission de publier le texte de la convocation à l'assemblée générale ordinaire prévue le 22 juin 2022 au bulletin officiel du registre National des entreprises Messieurs les actionnaires de la société LE LOGEMENT sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le lundi 01 Aout 2022 à 11 heures au siège social de la société.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation de la tenue de l'assemblée en dehors des délais légaux.

2- Lecture des états financiers de la société et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2021

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021

4- Approbation des états financiers, des états financiers consolidés et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2021

5- Approbation des conventions avec les administrateurs conformément aux dispositions de l'article 200 du CSC.

6- Quitus aux administrateurs

7- Affectation des résultats

8- révision du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs.

2022T00757SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTREGAMES

S.A. au Capital Social : 407.450 Dinars

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Médenine - GABES

Matricule Fiscal : 3645X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 juillet 2022 à 10 H à l'Hôtel chemes - Gabès - afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d' Administration pour l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3- Approbation du rapport établi par le Conseil d' Administration pour l'exercice 2020.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

NB : Tous les documents sont à la disposition des actionnaires au siège de la Direction Générale (115 Avenue Med Ali Gabès).

2022R01764SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOTREGAMES

S.A. au Capital Social : 407.450 Dinars

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Médenine - GABES

Matricule Fiscal : 3645X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 28 juillet 2022 à 11 H à l'Hôtel chemes - Gabès - afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Se prononcer sur l'éventualité de la dissolution de la société ou la continuité de l'exploitation conformément aux dispositions de l'article n°388 du code des sociétés commerciales.

2022R01765SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société l'ELDORADO

S.A. au capital 8 900 000 dinars

Siège Social : Résidence Molka Immeuble C Elmanar 2 Tunis

Identifiant unique : 0645135Y

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société L'ELDORADO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 1er août 2022 à partir de 9 heures à l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la convocation à l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2011, 2012 et 2013.

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2011, 2012 et 2013

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices 2011, 2012 et 2013 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers des exercices 2011, 2012 et 2013.

5- Quitus aux administrateurs au titre des exercices 2011, 2012 et 2013.

6- Affectation des résultats des exercices 2011, 2012 et 2013.

7- Fixation des jetons de présences à allouer aux administrateurs pour les années 2011, 2012 et 2013.

8- Désignation des administrateurs pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

10- Pouvoirs et formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport de gestion, les états financiers, les rapports du commissaire aux comptes, le projet des résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et la liste des actionnaires sont tenus à leur disposition aux bureaux de l'Hôtel l'Atrium Yasmine Hammamet.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera au vue d'une procuration spéciale.

2022S00805SANB3

Société Régionale Immobilière et Touristique de Sfax

«SO.R.I.T.S.»

Société Anonyme au capital de : 300.000 Dinars

Siège social : Rue Habib Maazoun Immeuble El-Manar 2éme Etage - Entrée D - 3000 Sfax

Matricule fiscal : 4165 P/P/M/000

Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire «AGEO» qui se tiendra le jeudi 04 Aout 2022 à dix heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ La dissolution de la société, nomination de liquidateur et fixation de ses honoraires.

2/ Questions diverses.

2022X00858SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 2.700.000 Dinars

Siège social : Route Mharza, Km 2 Sfax

Identifiant unique : 1407643W

Les actionnaires de la société CARTHAGE EYEWEAR INTERNATIONAL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 03 Aout 2022 à 10 heures, au siège de la société sise à Rte MHARZA, Km 2 Sfax, pour siéger en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

- Lecture et approbation des Rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2021

- Approbation des comptes arrêtés aux 31/12/2021.

- Approbation des opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Affectation des Résultats.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses

Cet avis tient lieu d'une convocation individuelle

2022X00861SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2021

Société TUNICAPS SA

Société Anonyme au Ctipital social : 5 075.000 dinars

Siège social : Route de Mahhdia Km 28 Z.I EL Amra 3036 Sfax

Identifiant Unique n°1675638R

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la Société TUNICAPS, société anonyme au capital de 5075000 Dinars, titulaire de l'identifiant unique n° 1675638R ayant

son siège social à la route de Mahdia km 28 El Amra SFAX, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2021 qui se tiendra le jeudi 11 août 2022 à 11 heure du matin à l'hôtel le Palais Royal sis à la route de Mahdia Km 1 Sfax, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

2. Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

4. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif à l'exercice 2021.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

6. Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général.

8. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

9. Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera au vue d'une procuration spéciale.

2022X00866SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE BFI INTERNATIONAL S.A

Société anonyme au capital de 2.660.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE de Tunis : 0632974 N

MF: 0632974N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BFI International S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 1er août 2022 au siège social, à 13H00, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social;

2. Modification corrélative des statuts;

3. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2022401769SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BFI INTERNATIONAL S.A

Société anonyme au capital de 2.660.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE de Tunis : 0632974 N

MF: 0632974N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BFI International S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 1er août 2022 au siège social, à 10H00, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3. Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;

8. Nomination d'administrateurs ;

9. Nomination d'un commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2022401770SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BFI S.A

Société anonyme au capital de 4.265.000 Dinars

Siège social: Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE de Tunis : 0496290 C

MF : 0496290C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BFI S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 1er août 2022 au siège social, à 12h00, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

3. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

4. Approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;

8. Lecture et approbation du rapport de gestion du Groupe BFI relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

9. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

10. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

11. Nomination d'un administrateur;

12. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2022401771SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE BFI S.A

Société anonyme au capital de 4.265.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE de Tunis : 0496290 C

MF : 0496290C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BFI S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 1er août 2022 au siège social, à 14h00, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social;

2. Reconstitution d'actions ordinaires;

3. Modification corrélative des statuts;

4. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2022401772SANB3

Assemblée générale extraordinaire deuxième convocation

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59

Agrément du ministre des Finances du 2 Avril 1993

Siège social : 17. rue de Jérusalem 1002 Tunis

MF : 0437870P

Les actionnaires de SICAV PLUS sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 15 juillet 2022 à quatorze heures, à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des décisions du Conseil d'Administration du 17 février 2021 et du 16 septembre 2021.

2- Mise à jour des statuts.

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2022401785SANB3

Assemblée générale extraordinaire

Deuxième convocation

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Regie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 - JORT n° 59

Agrément du ministre des Finances du 5 mars 1992

Siège social : 17, rue de Jérusalem 1002 Tunis

MF : 0381567E

Les actionnaires de TUNISIE SICAV sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 15 Juillet 2022 à treize heures, à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des décisions du Conseil d'Administration du 17 février 2021 et du 16 septembre 2021

2- Mise à jour des statuts

3- Division de la valeur liquidative de TUNISIE SICAV par deux

4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication

2022401786SANB3

Assemblée générale extraordinaire

Deuxième convocation

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 - JORT n° 59

Agrément du CMF N°4-2005 du 16 février 2005

Siège social : 17, rue de Jérusalem 1002 Tunis

MF : 0916392X

Les actionnaires de SICAV ENTREPISE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 15 juillet 2022 à midi, à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des décisions du Conseils d'Administration du 17 février 2021 et du 17 septembre 2021

2- Mise à jour des statuts

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication.

2022401787SANB3

Autres sociétés

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

Société des Services Collectifs Agricoles Menzelienne

"S.S.C.A.M"

Menzel Bou Zelfa

M.C : 9494MN000B

R.C : C14611998

CNSS : 26893-24

Tél : 72 292 053

Fax : 72 292 046

Le Président du Comité invite tous les membres de la société à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire prévue pour le 3 août 2022 au siège social de la société selon le programme suivant :

A partir de 9 H, délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Présentation des rapports morals et financiers pour les années 2020 et 2021.

2/ Présentation des rapports du contrôleur pour les années 2020/2021.

3/ Discussion et validation des rapports soumis.

4/ Brevet délivré aux dirigeants de l'entreprise pour les années 2020 à 2021.

5/ Election des membres du conseil d'administration.

Remarque :

1. Ouvert à la nomination au Conseil d'administration à compter de la date d'information et fermé 10 jours avant la réunion.

Quiconque souhaite être membre du Conseil d'administration doit présenter une demande au nom du Président de l'Autorité de programmation pour la gestion du siège social de la Société.

2. Tous les participants peuvent consulter tous les rapports et états financiers pour l'exercice 2020 et 2021 ainsi que les comptes rendus des réunions du huitième jour précédant l'assemblée générale.

2022T00762SODB3

Convocation aux assemblées générales de la société mutuelle de base des services agricoles «Ennajeh » Ouled Chamekh Mahdia

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base des services agricoles «Ennajeh» Ouled Chamekh Mahdia sont invités à se réunir en assemblées générales de 2019 et 2020 et 2021 le 18/08/2022 à 9.00h du matin au siège de délégation à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports de conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 et 2020 et 2021.

- Lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes aux exercices 2019 et 2020 et 2021.

- Examen des états financières arrêtés le 31/12/2019 et au 31/12/2020 et 31/12/2021.

- Rapport sur les résultats négatifs.

- Affectation des résultats.

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022.2023.2024.

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 et 2020 et 2021.

- Mises à jour des adhérents.

- Mises à jour de statut interne.

- Election du 2 tiers du conseil d'administration.

Ouverture de la candidature au conseil administratif aura lieu à partir du 26/07/2022 au 29/07/2022 par une lettre recommandée avec accusé de réception.

Le candidat doit savoir lire et écrire et une expérience de 3 ans successive avec la société et son chiffre d'affaire doit dépasser 2000 dinars chaque année, et n'a pas d'acticité parallèle conçurent de la dite société, n'a pas des problèmes au tribunal ou avec les banques, en cas où le candidat est un fonctionnaire il doit avoir une autorisation de son établissement, les frais de candidature est de 50 dinars par membre et d'avance.

2022S00806SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le Public est informé que Monsieur Mohamed Souilem agissant pour son compte dont le siège est situé à Rue Ettayeb Limhiri - Kalaa Kebira, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°10475 en date du 07 juin 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à rue Kondar (MC48) - Kalaa Kebira, délégation de Kalaa Kebira, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de Kalaa Kebira.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Kalaa Kebira, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Héritiers Fitouri ben Hafayadh Hami annoncent que leurs titres de propriété du terrain d'une superficie de 144m2 situé à la route Lafrane km2 Sfax (3 contrats de ventes rédigés le 1/10/1972 par Karay Mohamed et Mziou Mahmoud et le 10/02/1982 et le 26/05/1982 par Achich Mahmoud et Hentati Hasan) étant perdus et ils veulent extraire des contrats originaux.

Celui qui veut porter opposition est tenu de la déposer auprès du Maitre Ayadi Yosra dans un delai de 30 jours

à compter de la date de publication du présent. Toute opposition hors délai sera irrecevable.

2022X00850DIVD2

Avis

Nader Grayaa annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 1265 m2 sise Sidi Fraj Kerkenah Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00854DIVD2

Avis

Mr. Mahmoud Ben Mohamed Kabado annonce que le titre de propriété de sa Mère décédée Souad Bent Mahmoud Bouchmila concernant la moitié indivise d'une parcelle de terre qui contient une ancienne maison située à Sfax route Taniour mile 3 zanket Bouchàala a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00855DIVD2

Avis

Mr. Mahmoud Ben Mohamed Kabado annonce que le titre de propriété de son père décédé concernant le 2/5 indivis d'une parcelle de terre qui contient une maison située à Sfax route Taniour mile 3 a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00856DIVD2

Avis

Mr. Mahmoud Ben Mohamed Kabado annonce que le titre de propriété de son père décédé concernant le 1/3 indivis d'une parcelle de terre qui contient une maison située à Sfax route Taniour mile 3 a été disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier Perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 30 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00857DIVD2

Avis

Mr Mohamed Ben Ahmed Ben Hasan Gargouri informe le public que son titre de propriété concernant un terrain de sup 195.25 m2 sise à la route de Saltaniya Km 8.5 Sfax est perdu et qu'il désire avoir une deuxième copie originale.

Les oppositions se présentent devant Mr. Abid Zouhir Notaire à Sfax au cours de 30 jours de cette publication.

2022X00864DIVD2

AVIS

Ahlem Abdelmoula annonce que son titre de propriété d'une moitié d'un étage d'une superficie de 208m2, situé à route Gremda km02 Sfax par acte de donation rédigé en 26/07/2008 enregistré à la recette de finance de Sfax le 02/08/2008 n° M027836 par les deux notaires Mohamed Fakhfakh et Mhamed trabelsi a disparu et elle veut le remplacer par un autre titre original.

Toute contestation Avenue des doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2022X00865DIVD2